

## Compensation pour l'éloignement

Dans l'unique objectif de favoriser la participation des entreprises les plus éloignées de l'événement, la Table bioalimentaire Côte-Nord a mis sur pied une politique de dédommagement pour les frais de transport. **Cette politique n'a pas la prétention de compenser en totalité l'éloignement, mais plutôt de réduire partiellement l'écart pour ceux qui sont aux extrémités de la Côte-Nord.**

### Nom du participant et adresse postale de l'entreprise

Prénom		Nom	
Numéro civil et nom de rue			
Ville		Code postal	

### Déplacement

#### Adresse du Forum bioalimentaire de la Côte-Nord

Centre des congrès de Sept-Îles  
513, avenue Brochu, Sept-Îles (Québec) G4R 2X3

#### Par voiture

Nombre de kilomètres entre l'entreprise et le Centre de congrès de Sept-Îles			
	- 350 km =	x 2	x 0,47 =

#### Par avion

Prix du billet d'avion	
	- 329,00\$* =

\* le 329,00\$ représente les frais de transport pour un déplacement de 350 km

Ce formulaire doit être acheminé **avant le 8 décembre 2018.**

#### Par la poste :

Table bioalimentaire Côte-Nord  
106, rue Napoléon, bureau 303  
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

#### Par courriel :

Mylène Fortin  
[projet@tablebioalimentairecotenord.ca](mailto:projet@tablebioalimentairecotenord.ca)

#### Signature du participant

Participant

Date de signature